

**Propagande de votation pour le scrutin
du 28 novembre 2010**

Question

Dans le contexte de la campagne de votation sur l'initiative populaire « Pour des impôts équitables », les membres du Gouvernement fribourgeois, à l'exception des deux socialistes et du directeur des institutions, sont apparus récemment dans des tracts et annonces publicitaires dans la presse locale. Des annonces dont on peut noter le caractère et le ton agressifs. Le libellé de ces annonces laissait croire que le Gouvernement avait officiellement pris position contre l'initiative, puisque une majorité de ses membres y figurait.

Nous posons au Conseil d'Etat les questions suivantes :

1. Quelle est la raison de cette présence médiatique en force de la majorité des membres du Conseil d'Etat ?
2. Le Conseil d'Etat n'estime-t-il pas avoir mis à mal son devoir de réserve en apparaissant ainsi au milieu des flammes de "l'enfer fiscal" ?
3. Quel est le coût de cette opération et comment a-t-elle été financée ?

Le 12 novembre 2010

Réponse du Conseil d'Etat

En préambule, le Conseil d'Etat souligne que, contrairement à ce qui passe lors de votations cantonales, et à moins qu'il n'en décide autrement, ses membres sont libres de s'exprimer individuellement ou en groupe sur les objets d'une votation fédérale.

Le Conseil d'Etat, bien qu'il ait appuyé, en 2008, la démarche de la Conférence des Gouvernements cantonaux de s'opposer à l'initiative du parti socialiste « Pour des impôts équitables » dans le cadre de la consultation des cantons, ne s'est pas engagé lors de la campagne avant la votation fédérale du 28 novembre 2010.

Cet objet a toutefois été sujet de discussions au sein du Conseil d'Etat après la parution des premières publicités sur lesquelles quatre membres du Collège apparaissaient ensemble. Les personnes concernées, estimant que ces annonces pouvaient donner l'impression d'un engagement gouvernemental, ont renoncé par la suite à figurer de cette manière dans le cadre de la campagne pour la votation.

1. *Quelle est la raison de cette présence médiatique en force de la majorité des membres du Conseil d'Etat ?*

Les membres du Conseil d'Etat se sont engagés en fonction de leurs convictions personnelles. Ils étaient libres de le faire dans la mesure où le Conseil d'Etat avait renoncé à prendre position dans le cadre de la campagne.

2. *Le Conseil d'Etat n'estime-t-il pas avoir mis à mal son devoir de réserve en apparaissant ainsi au milieu des flammes de "l'enfer fiscal" ?*

Le Conseil d'Etat n'estime pas avoir de « devoir de réserve » dans les objets fédéraux de votation. Même si cela est plutôt rare, il prend position de manière officielle sur les objets

soumis au vote lorsqu'il le juge nécessaire, dans la mesure où il estime que l'intérêt du canton est engagé.

Dans le cas présent, ce n'est pas le Conseil d'Etat, mais certains de ses membres qui se sont engagés dans la campagne menée par le comité « Non à l'enfer fiscal ».

3. *Quel est le coût de cette opération et comment a-t-elle été financée ?*

Cette opération n'ayant pas été financée par des fonds publics, le Conseil d'Etat ne peut pas répondre à cette question.

Fribourg, le 15 février 2011